

Premiere reunion du Conseil d'orientation du ONU-REDD Rapport

PROGRAMME ONU-REDD

9 - 10 Mars 2009, Panama



Table des matières

Tous les documents mentionnés dans le présent rapport seront rattachés par des hyperliens au site Internet public dès l'approbation du rapport

Introduction.....	2
Introduction.....	3
1. 1 ^{ère} séance : Ouverture de la réunion du Conseil d'orientation	3
2. 2 ^e séance : Aperçu et orientation stratégique du Programme ONU-REDD	3
2.1. Objectif.....	3
2.2. Points saillants.....	4
2.3. Conclusion et décisions	4
3. 3 ^e séance : Mandat et Règlement intérieur du Conseil d'orientation	4
3.1. Objectif.....	4
3.2. Points saillants.....	4
3.3. Conclusion et décisions	4
4. 4 ^e séance : Approbation des Programmes nationaux conjoints	5
4.1. Objectif.....	5
4.2. Points saillants.....	5
4.3. Conclusion et décisions	6
4.3.1. Tanzanie (voir Tanzanie).....	6
4.3.2. Viet Nam (voir Viet Nam)	6
4.3.3. Indonésie (voir Indonésie).....	7
4.3.4. République démocratique du Congo (voir République démocratique du Congo)	7
4.3.5. Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir Papouasie-Nouvelle-Guinée).....	8
4.4. Questions générales	8
5. 5 ^e séance : Fonctions d'appui international.....	8
5.1. Objectif.....	8
5.2. Points saillants.....	8
5.3. Conclusion et décisions	9
6. 6 ^e séance : Mandat du Groupe consultatif de la société civile et Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts	9
6.1. Objectif.....	9
6.2. Points saillants.....	9
6.3. Conclusion et décisions	9
7. 7 ^e séance : Mesure, évaluation, rapport et vérification (MARV)	10
7.1. Objectif.....	10
7.2. Points saillants.....	10
7.3. Conclusion et décisions	10
8. Conclusions et remarques de clôture	10

Tous les documents mentionnés dans le présent rapport seront rattachés par des hyperliens au site Internet public dès l'approbation du rapport

Introduction

Le Conseil d'orientation du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a tenu sa première réunion les 9 et 10 mars 2009 à l'hôtel Gamboa (Panama). La réunion était présidée par Mme Angela Cropper, Directrice exécutive adjointe du PNUÉ. Lors de la seconde journée de cette réunion, le Conseil d'orientation a élu un Coprésident (M. Eduardo Reyes, Panama).

La réunion du Conseil d'orientation a rassemblé 50 participants (voir [Liste des participants](#)), notamment des représentants des pays pilotes, du Gouvernement norvégien, de la société civile, des populations autochtones et des trois organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUÉ).

Cette première réunion du Conseil d'orientation visait essentiellement à présenter une vue d'ensemble du Programme ONU-REDD et à prendre des décisions sur les dispositions administratives principales, les propositions de programmes nationaux conjoints et les domaines prioritaires (voir [Ordre du jour](#)). À cet égard, les questions suivantes ont été soumises à l'examen des participants pour recommandation :

1. Aperçu et orientation stratégique du Programme ONU-REDD
2. Mandat et Règlement intérieur du Conseil d'orientation
3. Programmes nationaux conjoints
4. Programme mondial conjoint (Fonctions d'appui international)
5. Mandat du Groupe consultatif de la société civile et Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts
6. Mesure, évaluation, rapport et vérification (MARV)

1. 1^{ère} séance : Ouverture de la réunion du Conseil d'orientation

La réunion du Conseil d'orientation a été ouverte par la Présidente (Mme Angela Cropper, Directrice exécutive adjointe du PNUÉ) et par S.E. M. Ligia Castro (Ministre panaméen de l'environnement). Tous deux ont noté l'évolution considérable du débat sur le rôle des forêts dans les changements climatiques et la nécessité de réaliser des projets pilotes. Dans ses observations, le Gouvernement norvégien a souligné l'importance d'une coordination et d'une intervention rapide afin de résoudre la crise climatique. Chacun des trois organismes des Nations Unies a insisté sur son soutien sans réserve au Programme ONU-REDD et au concept REDD à titre de priorité en matière de changements climatiques.

2. 2^e séance : Aperçu et orientation stratégique du Programme ONU-REDD

2.1. Objectif

Cette séance visait à présenter un aperçu du Programme ONU-REDD et des activités récentes ainsi qu'à envisager les orientations futures.

2.2. Points saillants

Le Programme ONU-REDD a été présenté par M. Mario Bocucci (Administrateur de programme hors classe, Forêts et changements climatiques, PNUE) (voir [Exposé sur l'aperçu stratégique](#) et [Aperçu stratégique](#)). L'exposé sur le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) a été présenté par M. Bisrat Aklilu (Coordonnateur exécutif, Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, Bureau de la gestion, PNUD) (voir [Exposé sur le cadre de financement du FASM](#) et [Document sur le cadre de financement du FASM](#)). Le débat qui a suivi les exposés a mis en lumière les avantages du FASM et la collaboration entre les trois organismes des Nations Unies dans l'aide au renforcement des capacités des pays pour la REDD. Certains membres du Conseil d'orientation ont exprimé des préoccupations sur l'accès au Fonds ainsi que sur la manière d'assurer la participation de la société civile et l'accessibilité du Fonds à l'échelle locale.

2.3. Conclusion et décisions

Le Conseil d'orientation a amorcé des discussions sur les priorités et orientations futures. Il a en outre demandé au Secrétariat de mettre au point un document de synthèse pour examen par le Conseil lors de sa prochaine réunion.

3. 3^e séance : Mandat et Règlement intérieur du Conseil d'orientation

3.1. Objectif

Cette séance visait à examiner et à adopter le Mandat et le Règlement intérieur du Conseil d'orientation. En outre, les Directives opérationnelles et le Mandat du Secrétariat technique avaient été inclus à titre d'information.

3.2. Points saillants

Le Mandat et le Règlement intérieur du Conseil d'orientation ont été présentés par M. Tim Kasten (Directeur adjoint, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE) (voir [Exposé sur le Mandat et le Règlement intérieur](#)). L'exposé a souligné les rôles et la composition proposée du Conseil d'orientation et du Secrétariat. Les principes fondamentaux pour la gouvernance et la prise de décision au sein du Programme ONU-REDD ont également été présentés. A l'issue des discussions, le Mandat (voir [Mandat du Conseil d'orientation](#)) et le Règlement intérieur (voir [Règlement intérieur du Conseil d'orientation](#)) ont été amendés afin de prévoir une participation plus étendue des pays et de la société civile.

3.3. Conclusion et décisions

1. Le Mandat, le Règlement intérieur et les Directives opérationnelles du Conseil d'orientation ont été approuvés tels que joints (voir les annexes 3 et 4).
2. Chaque région aura 1 membre de plein droit et 2 membres suppléants, soit un maximum de 9 représentants au total. Les membres de plein droit et les membres suppléants seront invités à participer aux réunions du Conseil d'orientation et aux décisions intersessions.
3. Le Conseil d'orientation a convenu d'une coprésidence pour chacune de ses réunions, assurée par un pays et l'un des organismes des Nations Unies participants. Le pays coprésident sera sélectionné parmi les 3 membres de plein droit et fera l'objet d'un roulement entre les

3 groupes régionaux, en commençant par l'Amérique latine. Le Conseil d'orientation a par la suite élu le Panama, représenté par M. Eduardo Reyes, au poste de Coprésident.

4. Les pays sélectionnés comme membres de plein droit pour leurs groupes régionaux sont : la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Panama. Un roulement entre les membres de plein droit de chaque groupe régional devra être effectué par ordre alphabétique.
5. Les coûts de participation du membre de plein droit et des deux membres suppléants par région aux réunions du Conseil d'orientation seront assumés par le Programme ONU-REDD. Le Conseil a établi un nombre maximum de 9 représentants de pays, soit 3 par région, même en cas d'accroissement du nombre de pays participants.
6. La société civile sera représentée par 1 membre de plein droit et par 3 observateurs (en s'assurant de la participation d'un membre de plein droit ou d'un observateur de chacune des trois régions dans lesquelles le Programme ONU-REDD est implanté : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes – ainsi que d'un représentant de la société civile provenant d'un pays du Nord). L'observateur de la société civile provenant du Nord assumera ses frais de participation, n'étant pas couvert par le Programme ONU-REDD.
7. Les populations autochtones seront représentées par le président de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et seront appuyées par 3 observateurs (un par région).
8. Les représentants de la société civile entreprendront un processus d'auto-sélection facilité par le Secrétariat pour déterminer le membre de plein droit et les 3 observateurs.
9. Les décisions seront prises par consensus entre les membres de plein droit et les membres suppléants du Conseil d'orientation. Dans le cadre de leur participation, les membres du Conseil d'orientation seront uniquement guidés par l'intérêt du Programme ONU-REDD dans son ensemble.
10. Le Conseil d'orientation a demandé au Secrétariat de réviser le budget du Programme mondial conjoint de manière à prendre en compte le budget supplémentaire du Secrétariat et la participation élargie aux réunions du Conseil d'orientation.
11. Le Conseil d'orientation a demandé au Secrétariat de créer un Groupe consultatif technique et d'en élaborer le Mandat en vue de le présenter au Conseil à sa prochaine réunion.
12. Le Conseil d'orientation a souligné qu'il importait de veiller à la complémentarité du Programme ONU-REDD avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et d'autres initiatives. Ceci devra être pris en compte dans les travaux futurs du Programme ONU-REDD.
13. Le Conseil d'orientation a recommandé que les dates et lieux de ses prochaines réunions soient déterminés en consultation avec les membres du Conseil d'orientation et soient coordonnés avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier.

4. 4^e séance : Approbation des Programmes nationaux conjoints

4.1. Objectif

Cette séance visait à examiner et à approuver les demandes de crédits budgétaires des Programmes nationaux conjoints présentées au Conseil d'orientation.

4.2. Points saillants

Un aperçu des propositions soumises et du processus d'approbation des Programmes nationaux conjoints a été présenté par M. Tim Clairs (Conseiller technique principal (REDD), PNUD). Des exposés sur les programmes nationaux ont ensuite été présentés par chaque représentant de pays.

Les Programmes nationaux conjoints pour la Tanzanie, le Viet Nam, l'Indonésie, la République démocratique du Congo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été approuvés par le Conseil

d'orientation. La situation des Programmes nationaux conjoints des autres pays pilotes a également été exposée (voir [Paraguay](#) et [Zambie](#)). Le Conseil d'orientation a encouragé les pays et le Programme ONU-REDD à les parachever promptement en vue de leur présentation à sa prochaine réunion.

4.3. Conclusion et décisions

4.3.1. Tanzanie (voir [Tanzanie](#))

Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés :

	FAO	PNUD	PNUE	Total
Total partiel	1 400 000	2 400 000	200 000	4 000 000
Coûts indirects	98 000	168 000	14 000	280 000
Total	1 498 000	2 568 000	214 000	4 280 000

- Les coprésidents ont signé le [Formulaire de demande de crédits](#).
- Le Secrétariat communiquera ses observations par écrit à l'auteur de la proposition pour qu'elles soient prises en compte dans la mise au point du document définitif sur le Programme national conjoint, tel qu'il ressort du Formulaire de demande de crédits.

4.3.2. Viet Nam (voir [Viet Nam](#))

Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés :

	FAO	PNUD	PNUE	Total
Total partiel	1 580 200	2 337 503	180 200	4 097 903
Coûts indirects	110 614	163 625	12 614	286 853
Total	1 690 814	2 501 128	192 814	4 384 756

- Les coprésidents ont signé le [Formulaire de demande de crédits](#).
- Le Secrétariat communiquera ses observations par écrit à l'auteur de la proposition pour qu'elles soient prises en compte dans la mise au point du document définitif sur le Programme national conjoint.

4.3.3. Indonésie (voir [Indonésie](#))

Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés :

	FAO	PNUD	PNUE	Total
Total partiel	1 400 000	2 800 000	1 075 000	5 275 000
Coûts indirects	98 000	196 000	75 250	369 250
Total	1 498 000	2 996 000	1 150 250	5 644 250

- Les coprésidents ont signé le [Formulaire de demande de crédits](#).
- Le Conseil d'orientation a approuvé la recommandation du Secrétariat figurant dans le Formulaire de demande de crédits préconisant la tenue de consultations avec les parties prenantes avant la signature du document sur le Programme national conjoint.
- Des fonds du Programme mondial conjoint peuvent être mis à disposition pour cette opération.
- Le Secrétariat est prié de s'assurer que les conclusions de l'opération sont valides et prises en compte dans le document signé sur le Programme national conjoint.
- Toute modification du montant total des crédits budgétaires ou du montant total des crédits alloués aux organismes des Nations Unies participants nécessitera une nouvelle approbation du Programme national conjoint révisé par le Conseil d'orientation.

4.3.4. République démocratique du Congo (voir [République démocratique du Congo](#))

Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés pour le Programme national conjoint initial :

	FAO	PNUD	PNUE	Total
Total partiel	545 000	865 000	350 000	1 760 000
Coûts indirects	38 150	60 550	24 500	123 200
Total	583 150	925 550	374 500	1 883 200

- Les coprésidents ont signé le [Formulaire de demande de crédits](#).
- Une référence à l'Initiative Portefeuille Forêt Tropicale, projet de REDD régional du Fonds pour l'environnement mondial, sera incorporée dans le document définitif sur le Programme national conjoint.
- Le Secrétariat communiquera ses observations par écrit à l'auteur de la proposition pour qu'elles soient prises en compte dans la mise au point du document définitif sur le Programme national conjoint.

4.3.5. Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir [Papouasie-Nouvelle-Guinée](#))

Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés pour le Programme national conjoint initial :

	FAO	PNUD	PNUE	Total
Total partiel	950 000	1 465 920	—	2 415 920
Coûts indirects	66 500	102 614	—	169 114
Total	1 016 500	1 568 534	—	2 585 034

- Les coprésidents ont signé le [Formulaire de demande de crédits](#).
- Le Conseil d'orientation a approuvé la note de la page 2 du projet de document sur le Programme national conjoint concernant la tenue de consultations supplémentaires avant la signature du document sur le Programme national conjoint.
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé le Conseil d'orientation de la tenue de consultations officielles sur le Programme national conjoint avec ses partenaires au développement (par le biais des dispositions prévues à l'Annexe 1 du projet de Programme national conjoint) préalablement à la signature du Programme.
- Toute modification du montant total des crédits budgétaires ou du montant total des crédits alloués aux organismes des Nations Unies participants nécessitera une nouvelle approbation du Programme national conjoint initial révisé par le Conseil d'orientation.

4.4. Questions générales

1. Les prochains formulaires de demande de crédits pour le Programme national conjoint devront fournir des renseignements précis sur la proportion des interventions consacrées au renforcement des capacités du pays au titre du Programme national conjoint.
2. Des budgets détaillés des plans de travail seront mis à la disposition de tous les membres intéressés du Conseil d'orientation.
3. Le Secrétariat fournira une analyse des coûts de préparation des Programmes nationaux conjoints approuvés.

5. 5^e séance : Fonctions d'appui international

5.1. Objectif

Le Conseil d'orientation a été invité à confirmer le Programme mondial conjoint pour les Fonctions d'appui international ainsi que les dispositions provisoires en matière d'approbation budgétaire.

5.2. Points saillants

Mme Tiina Vahanen (Administratrice hors classe, Secrétariat de l'ONU-REDD, FAO) a présenté un aperçu du Programme mondial conjoint. Elle a en outre fourni des explications sur les dispositions en matière d'approbation budgétaire élaborées en vue de faciliter le démarrage du Programme

ONU-REDD (voir [Exposé sur le Programme mondial conjoint](#)). Les discussions tenues par la suite ont précisé les rôles respectifs dans la mise en œuvre ainsi que les liens avec les programmes de pays, la CCNUCC et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier.

5.3. Conclusion et décisions

1. Le Conseil d'orientation a confirmé la conformité du Programme mondial conjoint avec le document-cadre et, partant, l'entente budgétaire.
2. Les crédits budgétaires suivants ont été approuvés : 2 192 926 dollars à la FAO, 1 890 851 dollars au PNUD, 2 854 814 dollars au PNUF, totalisant 6 938 591 dollars (conformément au Document sur le Programme mondial conjoint).
3. Le Conseil a demandé que lui soient communiquées les futures révisions budgétaires.
4. Il a également recommandé l'incorporation, dans la prochaine révision budgétaire, de la modification apportée au titre du Résultat quatre, désormais intitulé « Gestion de l'information, diffusion et communication ».
5. Le Conseil d'orientation a demandé au Secrétariat d'établir un plan de travail pour le Programme mondial conjoint en vue de le présenter à la prochaine réunion du Conseil.

6. 6^e séance : Mandat du Groupe consultatif de la société civile et Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts

6.1. Objectif

Cette séance visait à examiner et à adopter le [Mandat du Groupe consultatif indépendant de la société civile](#) ainsi qu'à examiner les [Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts](#) et à recueillir les observations s'y rapportant.

6.2. Points saillants

Le Mandat du Groupe consultatif de la société civile et les Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts ont été présentés par M. Charles McNeill (Conseiller politique principal, PNUD). M. Andy White (Coordonnateur, Initiative droits et ressources) a apporté des précisions supplémentaires sur le Groupe consultatif de la société civile (voir [Exposé sur le Mandat du Groupe consultatif de la société civile](#) et [Exposé sur les populations autochtones](#)). Les membres du Conseil d'orientation ont reconnu l'importance de ces questions et ont salué l'initiative d'un Groupe consultatif de la société civile et des Directives opérationnelles.

6.3. Conclusion et décisions

1. Le Conseil d'orientation a adopté le Mandat du Groupe consultatif indépendant de la société civile et a demandé un plan assurant la participation des communautés locales et des populations autochtones des pays en développement.

-
2. Le Conseil d'orientation a pris acte des Directives opérationnelles concernant l'Engagement des populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts et a préconisé la poursuite des consultations avec les populations autochtones et les autres membres de la société civile ainsi que la présentation des progrès réalisés à ses réunions. Le Conseil d'orientation a reconnu l'importance du partage des expériences entre les pays pilotes du Programme ONU-REDD sur les questions relatives à l'engagement des parties prenantes et a demandé la mise en commun des expériences des pays lors des futures réunions du Conseil.

7. 7^e séance : Mesure, évaluation, rapport et vérification (MARV)

7.1. Objectif

Examiner les questions et les options relatives au système MARV pour la REDD et fournir des orientations au Programme ONU-REDD.

7.2. Points saillants

Un document de synthèse sur le système MARV a été présenté par M. Peter Holmgren (Directeur, Division environnement, changement climatique et bioénergie, FAO) (voir [Exposé sur le système MARV](#) et [Document](#)). Le Conseil d'orientation a noté avec satisfaction ce thème d'importance et a demandé la poursuite de l'élaboration d'un document sur le système MARV en vue de sa présentation à la prochaine réunion du Conseil.

7.3. Conclusion et décisions

1. Le Conseil d'orientation a insisté sur l'importance des travaux relatifs au système MARV et a convenu de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.
2. Les membres du Conseil d'orientation ont signalé le besoin de renforcer les capacités et les institutions et d'en améliorer la rentabilité.
3. Le Conseil d'orientation a demandé la poursuite de l'élaboration du document de synthèse présenté.

8. Conclusions et remarques de clôture

La coprésidente Mme Angela Cropper a attiré l'attention sur les conclusions principales de la réunion et a noté l'importance d'une collaboration entre le Programme ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier. La date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil d'orientation ont par ailleurs été soulevés. Il a été proposé de tenir cette réunion au cours de la semaine suivant celle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à Montreux (Suisse).